

- de consultations,
 - d'échanges de vues,
 - de groupes de discussion;
- V. Mesures visant à encourager les forums de l'ONU à entendre les exposés oraux d'ONG;
- VI. Mesures visant à encourager le Secrétaire général à étudier les moyens de mieux faire participer les ONG des pays en développement aux travaux de l'ONU.

Le but de cette proposition est de favoriser un niveau minimum d'accès des ONG aux réunions et processus multilatéraux. Comme on l'a déjà vu, il existe dans certains cas des pratiques bien établies de participation plus généralisée; la résolution vise donc à encourager l'ensemble des réunions et processus, pour servir les intérêts d'une gouvernance mondiale renforcée, à trouver les moyens de mieux assurer cet accès et cette participation. Les ONG, agissant par l'entremise de l'INTGLIM, poursuivent leurs efforts en vue de faire accepter cette proposition par les États Membres de l'ONU.